

Avec la CAFAT, mettre en place une démarche de prévention dans votre entreprise, c'est simple !
Avec les solutions proposées par notre service Prévention, vous pouvez vous aussi, améliorer la protection de vos salariés.

Passez à l'action !



Barbara Vlaeminck

Directrice co-gérante SOCOMETAL.NC

« La sécurité de notre personnel est primordiale pour nous, et grâce aux aides et conseils du service de Prévention des risques professionnels, nous avons toujours pu obtenir les bonnes réponses à nos questions. »

Laurent Bouchard

Directeur associé PVC Calédonie

« Nous avons mis en place une démarche d'évaluation des risques professionnels. Le service Prévention de la CAFAT nous a aidés à analyser nos postes de travail pour identifier les risques qui pouvaient mettre en danger le personnel ; il nous a informés également des normes à respecter pour nous permettre de travailler sur des solutions de protection. »



Magali Callega

Directrice SIEM

« Nous sommes en relation depuis de nombreuses années avec le Service Prévention des risques professionnels de la CAFAT pour améliorer les situations en place... Pour nous, il est essentiel de continuer à s'investir vis-à-vis de la sécurité, la santé et les conditions de travail dans l'entreprise. »



Christian Naud

Directeur boucherie LIFOU FRAICHEUR

« J'ai été contacté par le service Prévention de la CAFAT dans le cadre d'une action d'aide à la maintenance des carcasses de viande dans les boucheries. Bien que « Lifou-Fraîcheur » soit une petite entreprise, nous veillons de près à la santé de nos employés. »



► Voir leur témoignage en vidéo sur www.cafat.nc

Contacts

Service Prévention des risques professionnels
Immeuble Botticelli, 29 rue Georges Clémenceau
BP L5 - 98849 Nouméa Cédex

Un conseil, une question ?
Contactez-nous

N° Vert

05 04 05

Appel gratuit



www.cafat.nc



Prévenir, c'est notre métier !



▶ **La prévention des risques professionnels, c'est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés.**

▶ **Il s'agit d'une obligation légale. Mais la maîtrise des risques permet aussi d'accroître le bien-être des travailleurs et les performances de l'entreprise.**



▶ **La CAFAT est un acteur majeur de la santé et de la sécurité au travail en Nouvelle-Calédonie.**

▶ **Pour mener à bien son action, elle s'appuie sur son service dédié : le service Prévention des risques professionnels.**



Chefs d'entreprise, 4 bonnes raisons de passer à l'action !

1. Protéger la santé et la sécurité des travailleurs

Aujourd'hui encore, un grand nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) surviennent durant le travail.

En 2013, la CAFAT a enregistré 4.653 sinistres quelle qu'en soit la gravité (accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle).

2. Répondre aux obligations de prévention

L'employeur doit respecter ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail. Les principes généraux de prévention, inscrits dans la loi du pays n°2009-7 du 19 octobre 2009, prévoient notamment que tout employeur est responsable de l'évaluation des risques et des actions de prévention qui en découlent.

3. Créer un emploi de qualité

Dans l'entreprise, il s'agit d'assurer de bonnes conditions de travail par une démarche de prévention adaptée. L'image de l'entreprise et de la profession en est valorisée, ce qui peut notamment favoriser le recrutement.

4. Contribuer à la performance de l'entreprise

En 2012, les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles se sont traduits par la perte de 153.564 journées de travail. C'est un coût humain et économique non négligeable pour les entreprises :

- temps et production perdus ;
- dégâts causés aux matériels, équipements et produits...

Ainsi, de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail contribuent à l'amélioration de la situation économique des entreprises.

Les principales missions de notre service Prévention

Les principales missions de notre service Prévention s'articulent autour de 3 axes : **anticiper, sensibiliser et informer, accompagner.**

▶ Anticiper

Notre service Prévention intervient en amont, lors de la conception de nouveaux locaux, ou directement sur les lieux de travail, en guidant les chefs d'entreprise dans la recherche de mesures propres à réduire les risques par la réalisation d'un diagnostic sécurité.

▶ Sensibiliser et informer

Le service Prévention dispense au sein des entreprises et des établissements scolaires, des séances d'information et de sensibilisation sur les risques inhérents à leur activité.

Exemple de thématiques abordées : la manutention manuelle, les produits dangereux, le travail sur machine, le travail sur écran, le bruit...

Il met également à disposition de nombreux supports documentaires (documentations/affiches INRS, OPPBTP, CARSAT)

▶ Accompagner

Le service Prévention aide également les entreprises à résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées en matière de santé et de sécurité. Pour cela, il leur apporte conseils, assistance technique et information.

Enfin, des incitations financières sont mises en place auprès des entreprises : aides financières à la formation ou à l'acquisition d'équipement sous la forme de subventions.